

**COMMUNIQUE****Dépôt de plainte pour délit d'initié**

Après plusieurs mois d'attaques renouvelées de Guy Wyser-Pratte à l'encontre de la Direction de la société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (EEM), son Président a fait part, lors du dernier Conseil d'Administration du 4 novembre 2011, d'une information importante.

Guy Wyser-Pratte est soupçonné d'avoir utilisé, à deux reprises, à son profit et à celui de ses partenaires, des informations privilégiées reçues sous le sceau de la confidentialité pour réaliser des opérations financières particulièrement rentables sur les titres de la société EEM et ceux de GASCOGNE, son principal actif.

Il est désormais sous le coup d'une plainte pour délit d'initié déposée par EEM auprès du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Paris. A réception de cette plainte, le Parquet a considéré qu'il apparaissait nécessaire d'entreprendre une enquête préliminaire qu'il a confiée à la Brigade Financière.

Ayant refusé de démissionner de son poste d'Administrateur, le Conseil d'Administration de EEM a décidé de présenter la révocation de Guy Wyser-Pratte au vote de sa prochaine Assemblée Générale du 19 décembre 2011.

Cet épisode vient s'ajouter aux agissements déjà dénoncés par la société EEM, qui a déjà porté plainte à l'encontre de Guy Wyser-Pratte pour chantage, ce dernier ne cessant d'exercer toute forme de pressions en vue d'une prise de contrôle rampante de concert avec ses partenaires, dont certains sont expatriés dans des paradis fiscaux ou opèrent, comme lui à partir de ces mêmes endroits.

Au mouvement permanent de dénigrement vient donc s'ajouter, aujourd'hui un préjudice caractérisé pour tous les actionnaires d'EEM, ce qui peut conduire chacun de ces derniers à se joindre à la plainte pour délit d'initié.

Le Conseil d'Administration et la direction d'EEM sont donc déterminés à faire échec à de telles pratiques qui se heurtent en tous points à l'intérêt social de la société et de ses filiales, dont le Président et les Administrateurs sont les garants.